

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le déconfinement commence et nous vous espérons tous en bonne santé.

Nous renouvelons nos pensées à ceux d'entre vous qui ont été touchés par le Covid-19 directement ou indirectement.

Le TCC vous accueille à nouveau en jeu libre sur les courts extérieurs comme le prévoit le protocole de sortie de confinement de la FFT à compter du 16 mai.

Le 2 juin prochain, de nouvelles règles devraient être communiquées, nous reviendrons alors vers vous. Dans cette attente, nous mettons tout en œuvre pour garantir à chacun d'entre vous un accueil dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

En ce qui concerne notre prochaine rentrée, aujourd'hui, nous y voyons un peu plus clair et restons optimistes sur un redémarrage de toutes les activités dès septembre prochain.

La situation très exceptionnelle de crise sanitaire que nous traversons mais aussi de crise économique qui touche notre pays impacte de plein fouet le TCC.

Depuis le début du confinement, nous cherchons des solutions afin de ne pas vous pénaliser et de vous permettre de continuer de votre activité dans ce contexte difficile pour tous.

Comme nous vous l'avions indiqué dans le mail du 30 avril dernier, vous retrouverez ci-dessous les modalités d'indemnisation pour la saison 2020 à valoir sur les réinscriptions 2021 et les modalités d'inscription pour la prochaine saison.

MODALITES D'INDEMNISATION

Pour les adhérents de la saison 2020 en cours collectifs des pôles Adultes, Club Junior et Compétition, une indemnisation à hauteur de 100% des cours non dispensés du fait du confinement sera déduite sur l'inscription en cours collectifs de la saison 2021 (indemnisation calculée sur la base du tarif 2020). Si le club ne pouvait reprendre son activité d'enseignement avant la prochaine rentrée, 10 séances seraient indemnisées. En cas de reprise avant la prochaine rentrée, l'indemnisation sera calculée au prorata des cours non dispensés du fait du confinement. Cette indemnisation est nominative et ne pourra être reportée sur un autre adhérent.

En revanche, il n'y aura pas d'indemnisation des cotisations 2020 qui représentent la participation des membres à une partie des charges de fonctionnement de l'association.

Toutefois, nous avons souhaité faire un geste pour nos adhérents en seul jeu libre et 3 invitations leur seront créditées pour la saison 2021.

Ainsi, nous avons souhaité être aux côtés de tous nos adhérents pour redémarrer ensemble la saison 2021.

Nous espérons que vous serez sensibles à cet effort qui pénalise la santé financière du club mais qui nous a semblé important dans ce contexte exceptionnel.

Si cependant, vous souhaitez soutenir votre association, sachez que cela est tout à fait possible. Vous avez la possibilité de ne pas toucher cette indemnité.

Ce geste fort de soutien et de confiance envers le TCC nous aidera à surmonter cette période difficile et à mieux redémarrer.

MODALITES D'INSCRIPTION

En raison des recommandations de distanciation sociale dûes au contexte sanitaire et par conséquent de la fermeture partielle de votre club, nous faisons évoluer les modalités d'inscription. Elles s'inscrivent dans un élan de modernité par l'utilisation d'outils numériques et réalisables à distance.

Les modalités d'inscription simplifiées se déroulent en 5 étapes :

Etape 1 : Consultez et téléchargez dès maintenant les documents d'inscription sur le site web du club www.tennisclubchatou.com

- La notice d'information pour les réinscriptions 2021
- La fiche d'inscription et les conditions d'inscription
- Le modèle du certificat médical
- Le référencement des niveaux (Pôle Club Junior et Pôle Adultes)

Etape 2 : Pré-Inscription en ligne du 16 mai au 31 mai 2020.

A réception du mail de pré-inscription :

- Remplir le formulaire du pôle qui vous concerne en cliquant ci-dessous :
 - [Pôle Club Junior](#)
 - [Pôle Adultes](#)
 - [Pôle Compétition](#)
- Vous devrez y renseigner vos coordonnées.
- Pour les "anciens" vous devrez y renseigner vos choix de formule, créneaux...
- Pour les "nouveaux adhérents", vous serez recontactés pour réaliser une évaluation de votre niveau afin de vous proposer un groupe adapté.
- Attention ! Un formulaire doit être rempli pour chaque adhérent

Etape 3 : Finalisation de l'inscription du 15 juin au 28 juin 2020

- Consultez l'attribution de votre groupe sur la page d'accueil du site internet du club.
- Connectez-vous à votre espace Ten'up pour chaque adhérent.
- Réglez l'acompte de confirmation de votre inscription dans la rubrique > Espace Club > Mes transactions > Mes paiements.
- Attention ! Si l'inscription n'est pas finalisée avant le dimanche 28 juin, nous ne serons plus en mesure de vous garantir le créneau attribué.
-

Etape 4 : Remise des documents avant le 31 août 2020

Envoyez par mail ou déposez au bureau des adhérents à la réouverture du club :

- La fiche d'inscription remplie et les conditions d'inscription signées
- Le certificat médical
- Les deux photos (pour les nouveaux adhérents)
-

Etape 5 : Finalisation du règlement du 1^{er} au 15 octobre 2020

- Connectez-vous à votre espace Ten'up.
- Réglez le complément de votre inscription dans la rubrique > Espace Club > Mes transactions > Mes paiements.

Pour toute question concernant les modalités d'inscription, l'attribution de votre groupe, le règlement de l'acompte..., vous pouvez nous contacter par mail à contact@tennisclubchatou.com ou par téléphone au 06.52.70.12.49.

Une fois que les quatre premières étapes seront finalisées, nous nous retrouverons pour une réunion d'information par pôle d'enseignement qui sera organisée le samedi 12 septembre, juste avant la reprise de l'enseignement qui débutera le lundi 14 septembre.

Du fait du contexte incertain, l'ensemble de ses informations peuvent être amenées à évoluer.
Merci de votre compréhension

D'ici là, prenez soin de vous et de vos familles et au plaisir de se retrouver prochainement.

Sportivement.

L'équipe du TCC.